

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le succès de Clemenceau. — La dette de l'Allemagne. Il faut se préoccuper du paiement. Ce que dit un économiste Boche. — Une politique économique interalliée seule fera fléchir le coût de la vie. — La crise espagnole.**

La Chambre s'est prononcée, mardi, pour la politique de Clemenceau à une majorité de plus de cent voix. C'est un résultat que ne prévoyaient pas les chasseurs de maroquins.

Il a suffi à Clemenceau de monter à la tribune et de faire face à ses ennemis pour les mettre en déroute. C'est ainsi que le député de Cahors s'est prudemment tenu coi.

Il a déposé, il est vrai, une demande d'interpellation sur la politique financière du gouvernement.

Il espère mettre M. Klotz à mal et atteindre ainsi le Président du Conseil, mais il n'en reste pas moins qu'il n'a pas osé s'attaquer à ce dernier.

La chose est à retenir. Le pays se félicite du résultat. Il a une confiance absolue dans le grand Français qui a assuré la Victoire, il n'en a aucune dans les arrivistes qui ne songent qu'à leur intérêt personnel.

Et, plus qu'on ne le croit au Parlement, le pays aurait violemment manifesté si Clemenceau avait été victime des louches manœuvres des politiciens.

Il est puéril de répéter que les Allemands multiplient les manœuvres pour obtenir la révision du Traité et se soustraire à de justes réparations. Les Alliés veilleront au grain : nos ennemis peuvent payer, ils doivent solder la note jusqu'au dernier centime.

Quelle somme devra verser l'Allemagne ? On ne le sait encore. Elle atteindra à coup sûr plusieurs centaines de milliards. Les a-t-elle ? Non. Mais elle peut les avoir. Cela suffit.

En dépit des provinces que les Germains doivent restituer, l'Allemagne reste une des nations les plus riches en raison de ses mines de charbons, de ses gisements de potasse et de sa production en minerai de fer. Après la guerre, le sous-sol de l'Allemagne réduite comprend encore une immense fortune en puissance. D'autre part, ses industries sont intactes. Elle est donc particulièrement bien placée pour reprendre son commerce extérieur avec fruit.

M. Maurete affirme dans une intéressante étude des « Lectures pour tous » que, de l'avis d'un économiste allemand, l'ensemble des revenus annuels du pays pourraient atteindre 60 milliards. Cet économiste les répartit, en dépenses, de la façon suivante :

Consommation individuelle des Allemands 35 milliards ; charges de l'Allemagne : budget civil d'Empire, 2,5 ; budget des Etats et des Communes, 6,2 ; amortissement de la dette, 9,9 ; pensions aux mutilés et aux orphelins de la guerre, 5,4 ; total : 59 milliards.

Il resterait un seul milliard de disponible. Mais ces dépenses sont dues à l'évaluation d'un économiste Boche. Il est permis de croire qu'elles pourraient supporter une « compression ». Si par exemple, les Allemands étaient tenus de réduire leurs consommations d'un quart, ce serait 9 milliards de retrouvés qui pourraient être destinés aux Alliés pour les réparations. Et si cette réduction d'un quart est également appliquée aux budgets divers, on arrive à cette conclusion que nos ennemis peuvent consacrer, annuellement, 15 milliards au paiement de leur dette. A ces 15 milliards pourraient s'ajouter des paiements en nature (houille, potasse, sucre). C'est suffisant pour permettre le règlement prévu par le traité de Versailles.

Mais, dit notre confrère, il faut pour cela que l'Allemagne produise, partant qu'elle reprenne le goût du travail. On dit que ce pays est actuellement submergé par une « vague de paresse ». Il faut faire au découragement momentanés sa part. Mais nous avons travaillé, nous, après 1871, et dans des conditions autrement dures que celles qui sont imposées à l'Allemagne.

Nos ennemis n'ont qu'à s'inspirer de notre exemple. Seulement nous devons leur permettre de pouvoir travailler. Sans doute il faut d'abord employer les stocks, existants de par le monde, à ressusciter nos usines.

Nous sommes les victimes, nous devons être servis d'abord. « Mais ce qui en reste ne doit pas être chicané à nos ennemis, car le créancier ne peut pas vouloir la ruine du débiteur, laquelle entraînerait la disparition de sa créance. A nous de nous entourer de toutes les garanties pour assurer tout d'abord le réveil de notre industrie et écarter tout danger de concurrence déloyale. Mais, ceci fait, nous pouvons et nous devons fournir à notre ennemie les moyens de travailler ; le tout sera de bien veiller à ce que son travail ne lui serve pas à forger des armes pour reprendre la lutte, mais à produire des marchandises pour les réparations équitables et justes. »

En attendant que l'avenir nous permette de toucher des a-comptes importants qui allégeront notre situation financière, il faut cependant dénouer la crise de la vie chère. Cela ne se fera pas par un coup de baguette magique. Pas même si M. Briand et ses copains arrivaient à renverser Clemenceau. Avec eux nous connaîtrions les mêmes déshonnes, aggravées peut-être du fait de promesses qui ne pourraient être tenues.

La crise économique ne sera conjurée que par une production intense qui permettra à l'offre d'être supérieure à la demande. Le jour où il y aura dix paires de bottines pour cinq demandes, on peut être certain que la concurrence jouera son rôle bienfaisant.

Pour en arriver à cette production intense il faudrait une politique économique interalliée. Par une entente commune seulement on régularisera les cours en les unifiant.

Pendant la guerre, l'achat des approvisionnements se faisait en commun. Continuer est le seul moyen de répartir équitablement les approvisionnements mondiaux de façon à ne pas permettre à une nation, possédant une marine marchande puissante, de constituer chez elle des stocks formidables de denrées qui font totalement défaut chez le voisin.

Le régime d'une honnête communauté par une loyale répartition, voilà le seul moyen de permettre le relèvement de la situation économique des divers pays.

Pertinax écrit à ce sujet dans l'Echo de Paris : « Le 28 juin dernier, le jour même où M. Wilson partit pour l'Amérique, la paix de Versailles — une fois faite, un texte a été établi, qui stipule que les anciennes commissions interalliées pourront être convoquées à nouveau si les circonstances le demandent. Il nous semble que le jour est venu de rappeler cet engagement à ceux qui l'ont pris. »

Il n'est pas question de remettre sur pied, tel quel, tout le système économique créé pendant la guerre. Il n'est pas question d'instaurer un étatsisme outrancier et despotique. Il importe de rétablir à l'intérieur et à l'extérieur une vie économique que les conditions anormales de la guerre ont complètement faussée, et qu'abandonnés à eux-mêmes, quelle que soit leur bonne volonté, les individus ne peuvent redresser. La liberté commerciale peut être le but. Elle ne saurait être le point de départ.

Une entente interalliée au point de vue économique, c'est le plus sûr moyen de faire fléchir le coût de la vie.

La crise espagnole est terminée. M. Maura n'a pu reconstituer un nouveau Cabinet. Les libéraux ne l'ont pas permis en raison des sympathies personnelles du vieil homme politique Maura pour l'Allemagne.

Par contre, les libéraux se sont déclarés prêts à cesser toute opposition à un Cabinet composé uniquement de datistes. M. Dato étant malade, c'est un de ses lieutenants, le sénateur Sanchez Toca, qui a constitué le ministère.

M. Toca, dit le correspondant du Temps, « fit ses premières études à Bordeaux, puis il rentra à Madrid pour y étudier le droit, et pendant trois années, la médecine. Avocat en 1875, il entra aux Cortès en 1884. Plusieurs fois ministre de l'Agriculture, de la marine et de la justice, il devient en 1908, président du Conseil d'Etat. Nous le retrouvons plus tard président du Sénat. La guerre mondiale lui donna l'occasion de manifester à différentes reprises l'affection profonde que, depuis ses jeunes années, il a conservée pour la France. Nous ne pouvions donc que saluer avec sympathie et confiance l'arrivée au pouvoir d'un ami sincère, qui s'emploiera à rendre plus

étroites les relations franco-espagnoles et à trouver un terrain d'entente pour la solution satisfaisante de toutes les questions intéressant les deux pays voisins. »

Si vraiment le nouveau ministère est désireux de mettre un terme au trouble persistant qui agite l'Espagne, il le peut. Il n'a qu'à pousser nettement le pays vers l'Entente. L'Espagne se placera dans le sillage des défenseurs du Droit, ou elle n'est pas au bout de ses déboires ! A. C.

## INFORMATIONS

### Le Président de la République à Gand

M. Poincaré et le roi des Belges ont quitté Bruxelles mercredi matin et se sont rendus à Gand. La population a fait à M. Poincaré et au maréchal Foch une ovation des plus enthousiastes.

M. Poincaré est rentré à Bruxelles où il a remis la plaque de grand officier de la Légion d'honneur au bourgmestre, M. Max et à M. Vandervelde.

### L'ex-kronprinz a du goût pour la justice américaine

Dans un interview qu'il a donné à un représentant du « New-York Sun » Karl von Wiegand, l'ex-kronprinz a déclaré qu'il ne redoutait pas son extradition et qu'il était prêt à comparaître devant un tribunal, à condition que ce fut un tribunal américain.

« Je n'ai rien à craindre d'un tribunal impartial, a-t-il dit, mais aucun homme n'accepterait de comparaître devant une Cour composée de ses accusateurs qui sont convaincus par avance de sa culpabilité et qui, pour des raisons politiques, considérées comme plus importantes que les droits ou le sort d'un individu, ne peuvent acquiescer. »

### Le procès du kaiser

Concernant le procès du kaiser, M. Lloyd George, dans un discours prononcé à la Chambre des communes a déclaré :

« Je ne crois pas que personne souhaite que les responsables de tout ce massacre échappent au châtiment. Les alliés ont suffisamment confiance en ce pays pour le choisir comme siège du procès, qui sera conforme aux traditions impartiales de la justice britannique. Les guerres ne sont pas des jeux, mais des crimes. Pour la première fois, l'homme qui organisa la guerre, en vue de conquêtes ou pour une vaine gloire, sera justement puni. »

### Pendant l'occupation allemande

Deux réfugiées de Ternier venues habiter Avesnes en février 1917 sont inculpées d'intelligences avec l'ennemi et d'espionnage. Toutes deux auraient eu pendant l'occupation une conduite des plus déplorables. Ces mauvaises Françaises habillaient leurs enfants en Boches, leur recommandant de crier : « Vivent les Allemands. A bas les Français ! »

### Bela Kun renversé par Tibo Szamuley

La Neue Wiener Tageblatt annonce que le communiste hongrois Tibo Szamuley s'est proclamé dictateur à Budapest et qu'il s'est emparé des principales casernes. Bela Kun abandonné par une partie de ses troupes et bon nombre de ses principaux soutiens, serait complètement isolé.

Le Lénine hongrois devait s'attendre depuis quelque temps à une mésaventure de ce genre, car il avait fait savoir aux alliés, qu'il était prêt à quitter la Hongrie s'ils lui accordaient les passe-ports nécessaires pour se rendre en Argentine avec des capitaux importants.

### La Roumanie et le traité

Convaincus de la justice du point de vue de la délégation roumaine de Paris, les représentants de la Transylvanie, du Banat, de la Bukovine et de la Bessarabie se sont déclarés solidaires avec le gouvernement de Bucarest dans son attitude vis-à-vis du traité qu'on veut imposer à la Roumanie.

## Chambre des Députés

Séance du 22 juillet

Dans la séance du matin, M. Nail demande qu'on discute le projet de loi sur la promotion exceptionnelle de décorations civiles. M. Jean Bon réclame le renvoi de la discussion. Le renvoi est prononcé.

Dans la séance de l'après-midi, M. Fournier interpelle sur l'interprétation que le gouvernement compte donner au vote de la séance de vendredi. Il dit que le vote contre M. Boret visait le Gouvernement. M. Fournier demande qu'une main vigoureuse sorte le pays de la gabegie et de l'impuissance.

M. Noulens, successeur de M. Boret, s'explique sur la politique économique. La crise, dit-il, existe dans tous les pays, car il est faux qu'en Belgique, en Angleterre la vie soit plus facile qu'en France. Mais le Gouvernement est décidé à créer une organisation qui empêchera les détaillants de faire des bénéfices scandaleux. Dans chaque département, dans chaque commune même, une commission composée de 3 commerçants et de 3 consommateurs fixera chaque semaine les prix des diverses denrées.

MM. Clémentel, Loucheur, donnent des explications sur leur politique économique. M. Fernand Brun fait entendre de vives critiques contre le « capitalisme industriel et commercial » et il reproche à M. Loucheur d'avoir centralisé dans un petit nombre de mains la production industrielle et la répartition des produits. M. Loucheur réplique que ce sont MM. Clémentel et Thomas qui ont créé les consortiums. Sept ordres du jour sont déposés. M. Chaumet reproduit l'ordre du jour volé contre M. Boret, vendredi dernier.

M. Clemenceau monte à la tribune. Il ne s'agit plus de la vie chère, il s'agit de renverser le Gouvernement. Il déclare vouloir se retirer s'il était sûr que M. Chaumet voudrait bien le remplacer. Croit-on, dit-il, que du jour au lendemain tout puisse rentrer dans l'ordre ? Il a fallu tout créer pour faire la guerre ; nous commençons la paix dans l'empirisme. La vérité ajoutée est qu'on avait dit « que je casserai tout. Comme je n'ai rien cassé ; on a prétendu que j'ai tout cédé. Quand j'ai pris le pouvoir, on a dit « que j'étais un danger pour la Défense nationale. Le Gouvernement qui « a terminé la guerre doit rendre des comptes à la Chambre. Attendez qu'il les ait rendus. »

Par 272 voix contre 181, la priorité est refusée à l'ordre du jour Chaumet. M. Franklin-Bouillon reproche à M. Clemenceau de n'avoir pas répondu aux critiques dirigées contre le gouvernement.

Puis l'ordre du jour de confiance présenté par M. Simyan est voté par 289 voix contre 176.

Séance du 23 juillet 1919

La Chambre discute les interpellations sur la politique financière du gouvernement. M. de Monzie demande au ministre des finances à quelle date il compte émettre le grand emprunt de la liquidation. Il émet diverses critiques au sujet de l'émission de bons de la défense nationale et au sujet du projet relatif à la création d'une banque internationale.

M. Stern réplique que cependant M. de Monzie s'était déclaré partisan de cette banque. M. de Monzie dit que la cause essentielle de la vie chère est la situation financière. Il demande que le ministre prépare la liquidation de la dette flottante et l'assainissement de la situation financière.

M. Auriol demande la création d'une section financière des nations.

M. Klotz répond aux interpellations et développe la politique financière du gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

## Sénat

Séance du 22 juillet

M. Dubost prononce l'éloge funèbre de M. Chaumié, sénateur du Lot-et-Garonne.

Le Sénat vote le projet modifiant le régime douanier en ce qui concerne les produits pétroliers. Il vote également le projet modifiant le paiement des arrrages des pensions inscrites au grand livre de la dette viagère.

## CHRONIQUE LOCALE

### Où est le génie ?

Par une majorité de 113 voix, la Chambre a affirmé sa confiance à M. Clemenceau. Il était plutôt difficile de faire autrement.

Les adversaires du gouvernement avaient jeté une pelure d'orange sous les pieds de M. Boret, ministre du ravitaillement. M. Boret a marché dessus ; il a glissé, il est tombé.

Mais les adversaires ne sont pas contents : ils auraient voulu entraîner le gouvernement dans la chute ! C'était trop de présomption. M. Clemenceau le leur a prouvé, mardi.

Que le ministre du ravitaillement ait été à la hauteur de sa tâche ? Rien ne le prouve ; mais ses prédécesseurs ont-ils été à la hauteur de leur tâche ?

La vérité, c'est que les spéculateurs, les profiteurs font ce qu'ils veulent, parce qu'ils ont comme copains, défenseurs, protecteurs des politiciens puissants.

M. Boret n'a su frapper ni les uns ni les autres.

A Cahors, dans le Lot, en dépit des révélations exactes au sujet de méfaits, de vols commis par des spéculateurs, aucune autorité politique, administrative ne dit rien. Et pour cause. Il y aurait trop d'individus compromis dans les sales histoires que chacun connaît et dont nous sommes seul à parler !

Et ce serait sur la question du ravitaillement que les aboyeurs, les chasseurs de portefeuilles voudraient faire chuter le ministère Clemenceau ?

Gustave Hervé, dans la Victoire écrit avec raison les lignes suivantes :

« Après tout s'il y a parmi les remplaçants quelque Sully, quelque Colbert, quelque Turgot, dont le génie en matière économique s'impose, et qui soit capable comme par un coup de baguette magique de faire cesser immédiatement la vie chère, qu'on le mette à la place de Clemenceau. »

« Mais si nos parlementaires n'ont pas ce génie sous la main, qu'ils prennent garde ; la nation ne pardonnera pas facilement à ceux qui auront donné le croc-en-jambe final au ministère de la victoire ! »

Où est-il ce génie ? La Chambre a estimé que, dans son sein, il n'y en avait pas, surtout parmi les pêcheurs en eau trouble, parmi les cacochères de maroquins. Elle a fait confiance à Clemenceau. Elle a bien fait.

### Deux wagons balladeurs

Eh oui ! Nous arrivons, pour ne pas en perdre l'habitude, en retard ; l'officiel ou l'officieuse qui l'a constaté dans le journal du « Moussu » aurait dû se souvenir de la fable de La Fontaine : Le lièvre et la tortue. Ce n'est pas toujours le lièvre qui gagne la course, en l'espèce, ce n'est pas le wagon qui arrive le premier en gare ; il y a des piétons qui arrivent avant lui.

Effectivement, si quelqu'un avait tenu le pari que nous avons fait dans notre dernier numéro, d'arriver avant le wagon charbonnier i, numéro 13967, ce quelqu'un-là aurait perdu le pari.

Qu'est-ce que c'est encore que cette histoire de wagons, dira le public ? Un petit tailleur soulèvera les épaules et murmurer : « Il me coupe le fil. » Le coiffeur aggraver : « Il me barbe, il me fait concurrence. »

L'histoire du wagon charbonnier i, numéro 13967 est fort intéressante. L'officiel ou officieux ponctuel préfectoral ne nous démentira pas.

En janvier 1919, l'administration — avec un grand A — du ravitaillement du Lot, voulut faire ce que d'autres administrations du ravitaillement de départements voisins faisaient. Elle voulut avoir des wagons à sa disposition pour aller chercher du charbon à Decazeville, du maïs, de l'avoine, de l'essence, du pétrole, du sucre, etc., etc. à Bordeaux ou ailleurs.

Hâtons-nous de dire qu'avant notre administration — avec un grand A — du ravitaillement, tous les autres départements avaient des wagons leur appartenant, avec lesquels ils assuraient le ravitaillement de leurs populations.

Pour être plus complet, nous sommes obligés de dire que des commerçants, favorisés ou non, à Cahors disposaient de plusieurs wagons pour leur trafic personnel.

Ce que d'autres départements, ce que des commerçants comme MM. Dubernet et Païta ou Béringué faisaient pour leur propre compte, le ravitaillement du Lot le fit : c'est-à-dire qu'il loua à la Compagnie d'Orléans deux wagons.

Précisons : un wagon couvert, le KX numéro 25786 et un wagon charbonnier i numéro 13967.

Précisons encore : le contrat de location ne fut pas passé à Cahors mais à Capdenac, moyennant le prix de 5 francs par jour et par wagon ; soit 10 francs par jour.

Ce n'était pas cher ; c'était une bonne opération, au moins en apparence....

Ces deux wagons devaient servir : le charbonnier, à aller chercher du charbon à Decazeville ; le couvert, à faire la navette entre Cahors et Bordeaux pour rapporter des denrées.

Ces deux wagons devaient jouer le même rôle que les wagons loués par les autres départements ou par des commerçants habiles et avisés.

C'est ainsi que bien souvent, les Cadurciens qui se sont aventurés sur le quai de la gare de Cahors, ont pu voir, au passage des trains, des wagons portant la mention suivante : wagon appartenant à M. X... commerçant à X ; ou encore : wagon pour le ravitaillement de tel ou tel département.

Nous pouvons affirmer que les wagons loués par des commerçants et par d'autres départements ont rempli leur rôle à la perfection.

Pour cela, à Cahors, une simple enquête que tout le monde peut faire, prouvera que chaque jour, les wagons loués par MM. Dubernet et Païta, ou M. Béringué, portaient chargés de denrées à destination de....

Mais ce que nous affirmons également, c'est que les wagons loués par le service du ravitaillement du Lot, le wagon couvert KX, numéro 25786 et le wagon charbonnier i, numéro 13967 n'ont été d'aucune utilité pour les Cadurciens, pour les Lotois, qui, en bons contribuables, en paieront cependant la location.

À quoi servent donc ces deux wagons ? Samedi, nous le dirons.

### Notes de nos députés

Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour contre le Gouvernement, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie. M. Bécays s'est abstenu.

La Chambre a repoussé la priorité par 272 voix contre 181.

### Légion d'honneur

Notre compatriote M. Lamarque, lieutenant au 14<sup>e</sup> d'infanterie, décoré de la Croix de guerre, est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Lamarque est, depuis de longues années, employé au magasin des tabacs de Cahors où il compte de nombreux amis.

Nous adressons au nouveau légionnaire nos vives félicitations.

L'Officiel publie les nominations posthumes au grade de chevalier de la Légion d'honneur des officiers du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

#### Pour chevalier :

Dagras (Auguste-Bernard-Léon), sous-lieutenant (réserve) à la 3<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie ; officier énergique et brave. Très grièvement blessé, le 22 août 1914, au combat de Bertrix (Belgique), entraînant ses hommes à l'assaut. Mort pour la France, le 29 août 1914, des suites de ses blessures. A été cité.

Estrade (Paul, sous-lieutenant (réserve) à la 7<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie ; très bon officier, d'un courage et d'un dévouement à toute épreuve. A trouvé une mort glorieuse, le 31 mai 1918, à Vierzy au cours d'une violente attaque ennemie. A été cité.

### Finances

M. Baumel, percepteur à Salles-sur-Hers (Aude), est nommé percepteur à Lalbenque ; M. Michaud, percepteur à Fricourt (Somme), est nommé percepteur à Limogne ; M. Delpech, percepteur à Marigny (Manche), est nommé percepteur à Pern.

### Le remembrement de la propriété rurale. — Sa nécessité. — L'économie de la loi Chauveau.

Dans un précédent article nous avons essayé de démontrer les avantages du remembrement de la propriété rurale au point de vue du relèvement de notre production agricole. Cette production — la guerre l'a clairement démontré — est inférieure à nos besoins et ne répond pas à ce que l'on est en droit d'attendre de la fertilité générale de notre sol et du climat favorable dont nous jouissons. Si l'on prend pour exemple le blé, une dizaine de millions de quintaux environ, devaient être importés annuellement avant la guerre. Le rendement à l'hectare, au lieu de s'accroître comme dans tous les pays voisins, restait stationnaire et nous occupions, pour la production du froment, le trentième rang dans le monde, derrière la Norvège et la Nouvelle-Zélande. Nous savons bien qu'il ne faut pas avoir une confiance exagérée dans les statistiques, mais c'est là un fait qui résulte d'un classement établi par l'Institut International d'Agriculture de Rome.

Si la situation agricole de la France, avant la guerre, n'était pas des plus florissantes, nul ne contestera qu'elle s'est aggravée depuis : on peut dire qu'aujourd'hui les deux tiers de la main-d'œuvre ont disparu de nos campagnes. D'autre part, si, en 1914, nous vivions dans une quiétude qui, étendue à d'autres domaines nous a menés où l'on sait, il est clair maintenant, que malgré nos pertes douloureusement élevées, l'industrie ne cessera pas d'appeler encore à elle des travailleurs de la terre, qu'il sera impossible de nous reposer sur le concours de l'étranger, et qu'enfin, nos finances ne nous autoriseront pas des importations que la concurrence des demandes ne permettrait d'ailleurs de satisfaire que très difficilement.

Il est apparu ainsi que nous arriverons à pourvoir à la nécessité de notre alimentation que par une culture intensifiée à l'aide de tous les procédés, en particulier, l'emploi de la machine, « le seul moyen d'empêcher la jachère de s'étendre comme une lèpre sur notre sol » suivant l'expression imagée du Sénateur Chauveau.

Or, une des conditions indispensables de cette utilisation, est un état approprié de notre territoire rural et c'est pourquoi, à l'heure présente, le remembrement est apparu comme une des nécessités de notre rénovation agricole.

Mais, dira-t-on, cette mesure n'est-elle pas un obstacle à l'accroissement de la petite propriété rurale ? Si l'on parcourt l'ensemble du territoire français, on constatera aisément le morcellement de notre sol. De ces parcelles, les unes constituent l'unique propriété d'un petit cultivateur et c'est un bien car c'est l'accession du paysan à la propriété terrienne, « un bienfait social, garantie de concorde et fixation au sol de notre vaillante race rurale. »

C'est également un bien au point de vue culturel. « Si vous donnez à l'homme, disait Arthur Young, la simple possession d'un arde rocher, il le transformera en jardin. »

Il ne faut donc pas craindre que la propriété française tombe ainsi en poussière. Si l'on examine la statistique des propriétés, on trouve que sur 50 millions d'hectares cultivables, la très petite propriété (0 à 2 hectares) occupe 5 millions ; la petite (2 à 6 hectares) occupe 7 millions et demi ; la moyenne (6 à 50 hectares) occupe 19 millions.

La très petite propriété occupe donc le 1/10 de notre territoire cultivable.

Mais, à côté de ces parcelles qui constituent l'unique propriété d'un petit cultivateur, il en existe un bien plus grand nombre (nous avons environ huit millions et demi de propriétaires et environ 450 millions de parcelles), qui sont les morceaux désunis d'un même domaine. Elles représentent les éléments d'une propriété morcelée et dispersée. C'est à ce domaine que s'appliquent tous les inconvénients signalés.

Ce n'est donc pas à la multiplication de la petite propriété qu'en veut le législateur, mais au morcellement, à la désunion des parcelles constituant une propriété foncière.

Quels sont les remèdes qu'on peut opposer à ce morcellement ? Il serait trop long de les examiner tous dans le cadre de ce journal. On peut, toutefois, affirmer que les mesures prises jusqu'à ce jour ont été inefficaces, puisque le mal subsiste ; les échanges individuels ou collectifs, les abonnements généraux, quoique très intéressants et dignes d'encouragement, ont été impuissants à réduire sérieusement le morcellement des propriétés.

Il fallait donc trouver autre chose : c'est la loi du 28 novembre 1918, dite loi Chauveau, qui a pour objet l'application aux opérations de remembrement des dispositions élargies de la loi du 21 juin 1865, 22 décembre 1888 sur les associations syndicales.

On le sait, cette loi du 21 juin 1865 — 22 décembre 1888 prévoit deux sortes d'associations : les associations libres et les associations autorisées. Les premières ne

peuvent se former que du consentement unanime de tous les intéressés, constaté par écrit. Les autres peuvent se constituer sur une base simplement majoritaire.

Ce qui caractérise cette loi, c'est qu'elle subordonne à la nature des travaux qui font l'objet de l'association autorisée les conditions de sa constitution. Suivant que ces travaux ont un caractère de conservation ou d'amélioration, la majorité exigée varie ; et l'association qui, dans le premier cas, peut être autorisée par simple arrêté du préfet, doit, dans le second, faire reconnaître l'utilité de son entreprise par le Conseil d'Etat, avant de recevoir la consécration administrative. L'autorisation qu'elle reçoit, outre qu'elle lui confère certains avantages et la soumet corrélativement à certaines obligations de caractère administratif, l'arme du droit de contraindre les intéressés récalcitrants à participer aux travaux entrepris dans l'intérêt commun et à en supporter proportionnellement les charges.

Les dispositions de cette loi peuvent-elles être appliquées aux opérations de remembrement ? Habillée un peu à la prussienne, elle a été appliquée, avant la guerre en Alsace-Lorraine sans soulever d'objection appréciable. Mais il y a un exemple plus probant à côté de nous, c'est celui du Luxembourg. Dans ce pays, qui a notre Code civil, où la situation agricole, les mœurs, l'état du morcellement sont à peu près les mêmes que dans nos pays de l'Est, la loi votée le 28 décembre 1883 est un reflet de notre loi de 1865-1888, mais modifiée dans le même sens que la loi Chauveau. Or, vers 1900, sans heurts, sans difficultés, les trois quarts des communes étaient remembrées à la satisfaction générale.

Quel est donc le but de la loi du 28 novembre 1918 ? D'après l'article 1er de la loi de 1865-1888, les travaux de défense et de conservation (Nos 1 à 5) peuvent être exécutés par une association majoritaire ; les travaux d'amélioration (Nos 6 à 10), par conséquent les travaux ruraux, par les syndicats libres seulement. Or, en pratique rurale, l'association syndicale libre, c'est-à-dire constituée par un accord unanime des intéressés est une chose presque irréalisable. Les associations syndicales autorisées sont, au contraire, un organisme de réalisation.

Le remembrement visant, au travers de la satisfaction de l'intérêt particulier ou de l'intérêt collectif, l'intérêt supérieur de l'agriculture et même l'intérêt public, le législateur a pensé, avec raison qu'il y avait lieu de l'inscrire parmi les travaux d'intérêt public ou de défense compris dans les cinq premiers numéros de la loi de 1865-1888. D'où il résulte que le remembrement peut maintenant être exécuté par des associations autorisées sans qu'intervienne un décret d'utilité publique et seulement s'il réunit l'adhésion d'une majorité d'intéressés possédant au moins les deux tiers de la superficie, ou bien celle de deux tiers des intéressés possédant plus de la moitié de la superficie.

L'autre innovation importante de la loi Chauveau consiste en ce que « les propriétaires intéressés qui, dûment convoqués et avertis des conséquences de leur abstention, ne formuleraient pas leur opposition, par écrit, à l'enquête ou omettraient de paraître ou de voter à l'Assemblée Générale, seront considérés comme ayant adhéré à l'association. »

Albert FEYT.

### Et le bateau ?

Il se balance toujours sur les eaux du Lot, dans le canal de l'écluse de St-Georges. Il se balance, et attend. Quoi ?

Voilà près de 2 ans, après 3 ans de travaux, de réparations, de petits soins intérieurs qu'extérieurs, que le bateau « l'Invincible » ou « l'Impassable » attend qu'on le fasse naviguer.

Entre le ciel et l'onde, voguant vers l'horizon, tra-t-il par le monde Chercher des provisions ?

Eh oui ! Il tarde à ce malheureux bateau de quitter l'écluse de St-Georges où on le tient prisonnier depuis 20 ou 25 mois !

Toutefois, qu'il soit prudent : qu'il ne se mette pas en route avant qu'on ait remplacé quelques-unes des planches pourries qui le composent et avant qu'on l'ait dûment badigeonné, calfaté.

Du reste, il n'a pas à s'en faire. Une décision récente prise par les sommités de la marine, marchande évidemment, va le placer dans la catégorie des grands croiseurs.

Il en coûtera bien quelques sous aux contribuables de Cahors et du Lot. Mais ça n'a aucune importance ; après les autobus, il faut bien un vaisseau.

L. B.

### Citation à l'ordre de l'armée

L'Officiel publie les citations à l'ordre de l'armée suivantes :

Viraben Georges-François, soldat de 1<sup>re</sup> classe à la 7<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; agent de liaison dévoué. A été grièvement blessé, le 8 septembre 1914, au camp de Mailly au cours d'une attaque.

Porteret Bazile, lieutenant, commandant la 11<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; officier courageux et énergique ; a résisté pendant 15 heures, le 24 avril 1918, à Hangard-en-Santerre aux assauts répétés d'un ennemi très supérieur en nombre. Une citation.

### Médaille militaire

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Camoret (Pierre-Achille) soldat (réserve) à la 21<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; soldat très courageux. A trouvé une mort glorieuse en défendant une position violemment disputée. A été cité.

Angenard (William-Jules), sergent (territorial) à la 23<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; sous-officier énergique. Imbu de l'esprit de sacrifice. A été tué en enlevant sa demi-section à l'assaut d'une position ennemie fortement organisée, le 4 août 1916. A été cité.

### Citation posthume

L'Officiel publie les citations posthumes suivantes à l'ordre de l'armée :

Lafaille (Louis-Edmond-Jean-Baptiste) sous-lieutenant à la 4<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; vaillant officier ayant en maintes circonstances donné des preuves de sa bravoure et de son entrain. Tombé glorieusement pour la France à la Harasée, le 29 mars 1916. (Ordre du 16 mai 1919).

Vizzavona (Alphonse-Napoléon), capitaine à la 23<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; blessé, le 22 août 1914, a donné un magnifique exemple de courage et d'abnégation, continuant à exciter le courage de sa troupe et refusant de se laisser soulever par des hommes de la ligne de feu en leur déclarant « que leur devoir était de rester là ». Est mort le lendemain des suites de ses blessures. (Ordre du 3 juin 1919).

### JOURNÉE de la reconnaissance nationale envers le soldat français

L'Union des Grandes Associations Françaises organisées à Paris le samedi 2 août et dans toutes les autres communes de France le dimanche 3 août une manifestation patriotique « Journée de la reconnaissance nationale envers le soldat français. »

Cette manifestation aura lieu le dimanche 3 août à Cahors.

1 Allocution du Maire ;  
2 Lecture des déclarations faites à Paris par MM. Deschanel, Ernest Lavisse et le maréchal Foch ;  
3 Poème lu par un enfant des Ecoles ; Remerciements aux soldats de la grande guerre ;

4 Remise solennelle du Diplôme destiné à être apposé dans toutes les Ecoles et dans toutes les mairies de France.

A Cahors la réunion se tiendra sur les Allées Fénelon. Des chants dont nous donnerons prochainement la liste seront exécutés.

### Accident d'avion

Les journaux ont annoncé que notre jeune compatriote Jean Delfour, adjudant-pilote, avait été victime d'un grave accident.

L'adjudant-pilote Jean Delfour conduisait la Ferté-Gauchier à Etampes un appareil Breguet ; il a fait une chute près de Prégny-sur-Marne.

Son état, annonciaient les journaux, serait alarmant. Nous croyons savoir qu'il n'en est rien : l'état de santé de notre compatriote est aussi satisfaisant que possible.

Nous adressons au vaillant pilote qui a été cité plusieurs fois à l'ordre du jour, ainsi que nous l'avons publié dans ces colonnes, nos meilleurs vœux de prompt rétablissement et nos vives sympathies.

### Fédération départementale des fonctionnaires

Les fonctionnaires de l'Etat, du département et des communes se sont réunis le lundi 21 juillet à la Mairie de Cahors en vue de la création d'une union départementale.

Après un exposé de la question fait par les organisateurs et les explications de plusieurs assistants, une Commission a été nommée avec mission de préparer un projet d'organisation qui sera soumis à une prochaine réunion générale.

La réunion de la Commission aura lieu le Vendredi 25 juillet à la Mairie, à 18 heures.

Sont convoqués à cette réunion : MM. Boussac (Employés et ouvriers communaux) ; Monestier (Tabacs) ; Périer (Contributions indirectes) ; Paban (Contributions directes) ; Gibert (Postes) ; Rames (Pont-et-Chaussées) ; Brunet (Enseignement secondaire) ; Vidal (Enseignement primaire) ; Cazès (Préfecture) ; Pélissier (Travail) ; Mériçonge (Cantonniers départementaux) ; Sauteron (Enregistrement) ; Capdeville (Finances).

### Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 26 juillet 1919, à 8 h. 1/2, au siège de la Société, Café Tivoli.

### Ordre du jour :

Compte rendu du Trésorier ; Renouvellement du bureau ; Questions diverses.

Le Président, MANHIABAL.

### Commerçants et industriels mobilisés de France

Messieurs les Commerçants et Industriels mobilisés de Cahors sont invités à une réunion qui aura lieu le jeudi 24 juillet à 8 heures du soir très précises dans une salle du café Aubran.

### Instruction physique

L'autorité militaire organise, pour les membres de l'enseignement qui n'en ont pas encore bénéficié, des cours d'information et des stages rétribués d'instruction et d'entraînement physiques.

Les cours d'information auront lieu au chef-lieu de la 17<sup>e</sup> région (Toulouse), les 11, 12 et 13 août pour le département du Lot.

La date des stages dans les divers centres régionaux (Mont-Louis), pour la 17<sup>e</sup> région, sera fixée ultérieurement.

La date du stage à Joinville (réservé aux professeurs d'éducation physique des établissements) sera également fixée ultérieurement.

Les demandes d'inscriptions doivent parvenir, pour le personnel de la Haute-Garonne, à l'Inspection académique, 8, rue Saint-Jacques, avant le 1<sup>er</sup> août.

S'y adresser pour tous renseignements complémentaires.

### Chambre des huissiers

Les huissiers de Cahors se sont réunis dimanche dernier au Palais de Justice. Ils ont procédé à la nomination des membres de leur Chambre de discipline qui par suite se trouve ainsi constituée : Syndic : M. Luc, huissier à Montcuq ; Secrétaire : M. Leygue, à Puy-Evêque ; Rapporteur : M. Cassol, à Cahors ; Trésorier : M. Guizant, à Cahors. Membre : M. Delfour, à Lauzès.

En présence de la situation tout à fait précaire qui leur est faite par suite des conditions nouvelles de la vie, des spoliations dont ils ont été l'objet pour certaines procédures, et de l'augmentation toujours croissante de l'assistance judiciaire, ils ont pris une délibération protestant énergiquement contre la lenteur que mettent les pouvoirs publics à améliorer leur condition, et réclamant entre autres améliorations :

1<sup>o</sup> Une révision équitable de leur tarif plus que centenaire ; 2<sup>o</sup> une rémunération pour les actes de l'assistance judiciaire, ou une indemnité fixe de l'Etat qui leur permette d'assurer ce service ; 3<sup>o</sup> la conversion de leur cautionnement en Titre de Rente française, en remplacement du taux scandaleux de 2 % qui leur est servi actuellement.

### Communications téléphoniques

Les communications téléphoniques du régime intérieur sont rétablies, dans la limite où elles étaient autorisées avant les hostilités, à partir du 25 juillet courant.

Toutefois, les communications officiellement considérées comme officielles continueront à bénéficier de la priorité, mais la durée restera réduite à 6 minutes, sauf exception dûment autorisée.

En outre, il demeure entendu que toute communication avec l'étranger, quelle qu'en soit la destination reste soumise à la délivrance préalable d'une autorisation spéciale notifiée par l'Administration après entente avec les départements de la guerre ou de la marine.

### Remonte

Le comité d'Aurillac, procédera le mardi 15 août, à 8 heures du matin, à Assier, devant la gare, à l'achat de chevaux pour l'armée.

### Laburgade

Visite préfectorale. — Mercredi 16 courant, notre petite commune a eu la visite de M. le Préfet et de M. le secrétaire général. En l'absence de M. Fourès, adjoint faisant fonctions de Maire, ces Messieurs ont été reçus par M. Pournin, instituteur, secrétaire de Mairie. M. le Préfet voulant donner à notre département une vigoureuse impulsion industrielle et agricole, avait demandé il y a quelque temps, aux membres de l'enseignement, de vouloir bien lui fournir une carte économique de leur commune. M. le Préfet a voulu contrôler par lui-même les renseignements qui lui avaient été fournis.

Après trente-cinq minutes d'arrêt, ces Messieurs ont pris la direction d'Aujols. A noter en passant, que M. le Préfet a été heureux de constater que la fréquentation scolaire de notre école mixte était excellente puisque 25 élèves étaient présents ce jour-là.

### Saint-Pantaléon

Fête de la Victoire. — Nos jeunes gens se disposent, dimanche prochain, à célébrer, en même temps que la fête de la Victoire, la fête patronale.

Ces fêtes se ressentiront, très certainement, du deuil récent dont la commune a été frappée par suite du décès de notre sympathique maire M. Ruamps.

Néanmoins, comme dit le proverbe, il faut bien que jeunesse passe.

I. P.

### Martel

Le Syndicat d'initiative s'occupe activement de la foire du samedi 2 août. Elle commencera par un marché aux veaux de lait avec primes. Même jury que la dernière fois. M. Maussac, de Lanzac, exposera un beau convoi de vaches laitières. On y trouvera des boufs de petit attelage en très grand nombre. Plusieurs marchands de laine ont promis de s'y rendre.

Les directeurs d'attractions désirant se rendre à cette foire et voulant bénéficier de la remise des droits de place n'ont qu'à s'adresser d'avance au Syndicat.

## DÉPÊCHES

Paris 11 h. 50.

### Les grèves anglaises

De Londres : Les mineurs de la région de Nottingham protestent contre l'envoi des marins (pour sauver les mines de l'inondation). L'union des mineurs a commencé à payer aux chômeurs 175.000 fr. par jour. Si la situation ne change pas, le service des trains sera fortement réduit dans deux jours.

Le ministre du travail, Horne, a déclaré, au Parlement, que le gouvernement protégerait tous les mineurs désireux de reprendre le travail.

### Dans les ports

De Londres : Les ouvriers des docks flottants de Liverpool se sont mis en grève menaçant d'entraîner l'arrêt complet du travail dans les ports. Cette grève affecterait 300.000 hommes.

### Un compromis probable

Comme résultat de l'entrevue hier, entre les propriétaires des houillères du Yorkshire et le premier ministre, un compromis sera vraisemblablement accepté.

### Les chômeurs forcés en ont assez

L'association des mineurs du Yorkshire rejette la responsabilité de la grève sur l'administration gouvernementale qui aurait arbitrairement fixé le tarif du travail aux pièces.

L'attitude des ouvriers forcés de chômer commence à devenir très hostile aux mineurs.

### Les boulangers aussi

De Londres : Il est possible que les ouvriers boulangers se mettent en grève le 2 août.

### L'émigration des capitaux

De Zurich : Le projet de loi, concernant l'émigration des capitaux allemands, interdit tout paiement sur l'étranger autrement qu'en chèques ou lettres de change.

### Barbares quand même !

De Londres : Les Allemands ont évacué complètement la Lithuanie après avoir brûlé, pillé, assassiné et fait sauter la caserne de Kovno.

### Emprunt italien

De Rome : M. Schanzer, ministre des finances, arrivera demain à Paris où se termineront les négociations avec l'Amérique et M. Morgan pour l'aboutissement de l'emprunt italien.

### En Chine

De Londres : La Chine méditerait une expédition militaire à l'intérieur de la Mongolie pour agir comme protectrice de ce pays qui, selon elle, est menacée de bolchevisme.

### Les Bulgares arrivent

Le colonel Henry, chef de la mission alliée de Versailles, s'est rendu à Neuilly pour aménager les locaux réservés à la délégation bulgare qui arrivera demain.

### Explosion

De Londres : Une explosion s'est produite, hier, à l'arsenal de Woolwich. Il y a un mort et de nombreux blessés.

### Fausseurs

De Zurich : La police berlinoise a découvert une bande de faussaires qui pratiquaient en grand la fabrication de banderoles pour paquets de cigarettes.

### Au Mexique

De Washington : Dans sa déposition devant la commission d'enquête, Fletcher, ambassadeur au Mexique, signale que depuis 1911, 217 sujets américains ont été assassinés au Mexique.

### Félonie bulgare

De Salonique : Au moment du débarquement d'un régiment français à Palenka, des soldats Bulgares l'attaquèrent. Il y a 4 Français tués, 2 blessés.

### Ouverture de Boulangerie

10, Rue St-Pierre, Cahors

Monsieur CALÈS, démobilisé, a l'honneur de prévenir le public de la réouverture de l'ancienne boulangerie Boyer à partir du Samedi 26 Juillet 1919.

### BONS MAÇONS

sont demandés à deux francs de l'heure. S'adresser : BESSE, Saint-Florent-les-Niort (Deux-Sèvres).

IL A ÉTÉ PERDU, mardi matin par M. Miquel, marchand forain, une bache, sur la route entre Larroque-des-Aros et Cahors. Prière de la rapporter au bureau de police. Récompense.

MATGRIR En deux mois, je combats l'obésité la plus réfractaire par mon produit « LE SECRET ALGERIEN. » Envoi contre mandat de 10 francs avec notice explicative. TELLIER, 55 rue de la Duché (Cherbourg, Manche).

J'ACHÈTE Tilleul, Sureau, Camomille, Violettes, Pensées et toutes plantes médicinales. Faire offre avec échantillon et timbre : SERRES, pharmacien, Sallous-Couzan (Loire).

### A VENDRE

#### ÉTUDE D'HUISSIER

à Meyssac « Corrèze » seule au canton, quatorze communes, voie ferrée. S'adresser à M. BASCLE, titulaire juge de paix à Vayrac « Lot ».

Le Gérant : A. COUESLANT. Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

## LE MARIAGE DE MADEMOISELLE GIMEL

Dactylographe

Par RENÉ BAZIN

De l'Académie Française

### I LA CRÈMERIE DE MADAME MAULÉON

Comme la vraie noblesse, et pour des raisons autres, ils ont été, ils sont la force, l'élément traditionnel du commandement, le cadre normal de l'armée. Souvent, ils passent par les écoles. Souvent, ils s'engagent. Ils sont méthodiques, sérieux et braves. Un chef qui connaît l'espèce, et qui ne les heurte pas, peut faire d'eux des héros. Ils parlent peu. Quand ils ont le temps, ils rêvent, mais le sentiment est un subordonné.

Louis Morand n'était pas depuis longtemps le client de madame Mauléon. Elle savait peu de chose à son sujet, pour ne pas dire qu'elle ne savait rien. Cela ne pouvait durer, les habitudes de la patronne ne le permettaient pas. Quand le lieutenant eut achevé son déjeuner, il s'approcha du comptoir, et madame Mauléon sourit.

— Monsieur le lieutenant est venu en retard, aujourd'hui. Et il avait faim, je suppose !

Louis Morand inclina légèrement la tête.

— C'est de son âge ! reprit la patronne, voyant qu'elle ne recevait d'autre réponse que celle des pièces de monnaie rapidement posées sur la façade.

La plupart des clients avaient quitté la salle. Madame Mauléon insista : — Et puis, le métier n'est-ce pas ? Vous faites l'exercice loin d'ici, je parie ?

— A Bagatelle ou à Issy-les-Moulineaux, dit enfin M. Morand.

— Rien que ça ! Et vingt-cinq degrés à l'ombre. Vous avez trîmé ? Je ne m'étonne pas que vous avez bon appétit !

Elle était ravie d'avoir obtenu deux mots du lieutenant ; elle souriait, elle triomphait, elle voulait retenir ce client peu parle, et le rappelant d'un geste arrondi de la main, car il se détournait :

— Dites, monsieur le lieutenant, je vous assure que j'ai là des clients qui ne la respirent pas souvent, « la bonne air » de la campagne. Tenez, la jolie dactylographe de la banque Maclarey...

Il fronça les sourcils et dit négligemment, mais sans chercher à quitter le comptoir :

— Je ne sais pas qui vous voulez dire.

— Mais si, la jeune fille qui entrait l'autre jour, comme vous sortiez. Elle déjeune toujours avant vous ; vous l'avez regardée, de votre trottoir, là-bas. Une jeune fille comme on en voit guère, je vous assure : c'est joli, c'est sage, c'est travailleur.

Les lèvres du lieutenant s'allongèrent de quelques millimètres, brusquement, et aussitôt, reprit la ligne normale.

— Allons, au revoir Madame Mauléon !

— Au revoir, monsieur le lieutenant... A l'honneur, une autre fois.

Il n'entendit même pas. Il gagna la porte, d'un air grave, au pas de marche, préoccupé de donner une idée avantageuse de l'armée française de son sérieux, du bon emploi qu'elle fait du temps, aux trois derniers clients, qui regardaient l'officier s'éloigner.

N'empêche, pensa madame Mauléon, qu'il a jeté un coup d'œil sur la table que je lui montrais, et qui est celle de Mademoiselle Evelyne. Il se souvenait donc de quelque chose. C'est un jeune homme très bien, mais froid. Défunt Mauléon ne serait pas parti si vite, quand on lui parlait d'une jeune fille. Il était artiste !... Celui-ci, je ne sais pas.

Elle approfondit ces pensées, les yeux levés vers les vitres qui versaient dans la crémère la lumière presque éblouissante de la rue Boissyd'Anglais.

C'était l'heure où Paris tremble

moins, frémit moins, où le bruit diminue, où, dans les quatre mille vitres, que sont ses rues, la vie se ralentit et la fièvre tombe. Il faisait très chaud. Les passants marchaient sur l'asphalte comme sur du feu, et sentaient leurs talons s'enfoncer dans le trottoir. Beaucoup d'employés dormaient en gardant le magasin, le ministère, la fabrique. C'était l'heure où le travail va reprendre dans les chantiers et dans les bureaux. Il y avait des têtes jeunes, qui, en franchissant une porte, se retournaient un instant vers la découpe bleue du ciel, par où la vie coulait.